CONCEPT DE PARTICIPATION
COMPÉTITIONS INTERNATIONALES INTERCLUBS AVEC LABEL ISU

SOLO ICE DANCE

SAISON 2026-2027

1. Critères généraux de participation aux compétitions internationales interclubs Solo Ice Dance labellisées ISU :

Sont considérées comme des « compétitions internationales interclubs Solo Ice Dance avec label ISU » les compétitions figurant sur le site web de l'ISU sous la rubrique Solo Ice Dance, ainsi que d'autres manifestations nationales organisées conformément aux règles ISU en vigueur. Les critères de participation sont définis dans le présent document par la Commission de danse sur glace de Swiss Ice Skating.

1.1. Catégories d'âge pour les compétitions internationales interclubs avec label ISU

Les catégories admises à participer à ces compétitions sont les suivantes :

- Basic Novice
- Intermediate Novice
- Advanced Novice
- Junior
- Senior

Les critères d'âge sont définis dans les règles ISU correspondantes (p. ex. International Solo Ice Dance Competition Guidelines, paragraphe 1.1.2).

1.2. Nationalité des athlètes

À l'heure actuelle, seuls les athlètes titulaires d'un passeport suisse sont autorisés par SIS à participer aux compétitions internationales interclubs avec label ISU. Les athlètes qui ne possèdent pas de passeport suisse, mais disposent d'un permis d'établissement valable en Suisse de catégorie B ou C et sont enregistrés comme patineurs actifs auprès d'un club SIS affilié, peuvent également demander une autorisation de départ.
Remarque : les règles ISU relatives à la participation aux compétitions internationales s'appliquent. Il n'est pas possible de représenter différentes nations au cours d'une même saison. SIS ne peut autoriser la participation à une compétition internationale que pour les athlètes qui n'ont représenté aucune autre nation, ne sont inscrits auprès d'aucune autre fédération nationale et ne sont pas autorisés à concourir pour un club étranger.

1.3. Procédure d'inscription

- L'athlète est inscrit par le club suisse auprès duquel il est enregistré et représente ce même club suisse.

- L'entraîneur principal de l'athlète adresse par e-mail la demande de participation à Roland Mader, responsable de la Commission de danse sur glace de Swiss Ice Skating, et à Wolfgang Stummer, responsable du sport de masse de Swiss Ice Skating. Les conditions nécessaires à l'inscription et à la participation sont celles indiquées au paragraphe 2 du présent document.

- Les informations suivantes doivent être communiquées par e-mail à icedance@swissiceskating.ch et breitensport@swissiceskating.ch:

 - Nom du club
 - Nom du patineur / de la patineuse
 - Adresse e-mail du patineur / de la patineuse
 - Numéro de téléphone mobile du patineur / de la patineuse
 - Nom de l'entraîneur principal / de l'entraîneuse principale
 - Adresse e-mail de l'entraîneur principal / de l'entraîneuse principale
 - Numéro de téléphone mobile de l'entraîneur principal / de l'entraîneuse principale
 - Lien en ligne vers les résultats de la compétition lors de laquelle les exigences mentionnées au paragraphe 2 du présent document ont été remplies
 - Nom, pays / lieu, date de la manifestation et lien vers la page d'accueil de la compétition internationale interclubs certifiée par l'ISU à laquelle l'athlète souhaite participer.

 La confirmation définitive de la participation éventuelle est communiquée par Roland Mader et Wolfgang Stummer dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la réception, par e-mail, de la demande de participation de l'entraîneur principal de l'athlète.

1.4. Finances

Les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement liés aux compétitions internationales interclubs avec label ISU sont à la charge de l'athlète.

1.5. Blessure / maladie / force majeure

En cas de blessure ou de maladie empêchant la participation à une compétition internationale, il incombe à l'athlète ou à l'Headcoach responsable d'informer l'organisation de la compétition et SIS dans les meilleurs délais. Un certificat médical établi par un médecin du sport doit accompagner cette notification.

1.6. Modification des critères ou cas non prévus

La Commission de danse sur glace de Swiss Ice Skating, conjointement avec le responsable du sport de masse, statue de manière autonome sur tous les cas exceptionnels et/ou les cas qui ne sont pas couverts par le présent document.

2. Critères sportifs requis pour participer aux compétitions internationales interclubs Solo Ice Dance avec label ISU :

Les exigences sportives requises dépendent de la catégorie de compétition :

✓ Basic Novice:	No Test required	Obtenir un Personal Best d'au moins 40 points
✓ Intermediate Novice:	No Test required	Obtenir un Personal Best d'au moins 55 points
✓ Advanced Novice:	Tests Niveau 2 +	Obtenir un Personal Best d'au moins 75 points
✓ Junior:	Test Silver Star +	Obtenir un Personal Best d'au moins 100 points
✓ Senior:	Test Silver Star +	Obtenir un Personal Best d'au moins 105 points

Important : le Personal Best doit avoir été obtenu au moins dans la catégorie pour laquelle la participation à une compétition internationale interclubs avec label ISU est demandée.

Les patineurs et patineuses individuels, les patineurs et patineuses en couple ainsi que les danseurs et danseuses sur glace ayant participé, au cours des 36 derniers mois, à des compétitions internationales de l'ISU en patinage individuel, en patinage en couple ou en danse sur glace, sont autorisés à participer directement aux compétitions internationales de Solo Ice Dance dans la catégorie dans laquelle ils ont concouru jusqu'à présent. Sous réserve du respect des limites d'âge définies au point 1.1, ils peuvent également participer à une catégorie inférieure.

Les compétitions Suisse, lors desquelles les résultats peuvent être validés, sont régulièrement publiées www.swissices-kating.ch